Chapitre I : La classification comme outil de base de la politique comparée

Aborder la question de la classification, c'est toucher aux fondations de la politique comparée. Nous sommes tous tentés d'évaluer des phénomènes les uns par rapport aux autres. Nous ne pouvons le faire qu'en isolant certains traits d'un phénomène X pour pouvoir le comparer avec un autre phénomène Y sur la base des mêmes traits. C'est que classer constitue l'une des opérations élémentaires du raisonnement naturel et elle plonge ses racines dans la naissance des formes non gestuelles du langage ; l'invention des mots implique que ces derniers désignent des classes d'objets dont la nomination signifie identité, parenté, voisinage. On le constate avec Georges Dumézil, le grand spécialiste des Indo-européens que : « l'esprit humain est essentiellement organisateur, systémique ». De même, l'on s'accordera avec Claude Lévi-Strauss pour affirmer que « l'activité inconsciente de l'esprit consiste à imposer des formes à un contenu ». Le sens commun véhicule ainsi des séries multiples de classes et de classements, plus ou moins confus et inconscients, qui tantôt se chevauchent ou s'entrelacent tantôt se confrontent ou s'excluent, parfois conflictuels parfois opposés que des siècles de pensée magique, mythologique, religieuse et idéologique ou savante ajoutèrent les unes aux autres alimentant un prêt à parler qui excède largement les capacités assimilatrices des acteurs. Comme l'écrit Daniel-Louis Seiler, le recours à la méthode comparative permet de transformer ce maquis broussailleux et difficilement pénétrable en jardin à la française.

Préalablement à toute entreprise de comparaison, il est nécessaire de conceptualiser ce qui constitue l' « identique » et qui constitue le « différent ». En d'autres termes, les éléments de contraste doivent être clairement identifiés. Une manière de procéder consiste à construire un schème de classification. Ca qui amène à nous interroger sur la question de savoir qu'est ce que classifier.

Selon le politiste italien Giovanni Sartori, dans son célèbre article : « Bien comparer, mal comparer », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 1, n° 1, 1994, p. 23., « Classifier, c'est ordonner un univers donné en classes qui sont mutuellement exclusives et collectivement exhaustives ». Les classifications permettent ainsi d'établir ce qui est le même et ce qui ne l'est pas. La terme « même » regroupe ici tout ce qui se trouve dans une classe donnée, et est « différent » tout ce qui échoit à une autre classe. Signalons également que les classes n'attribuent pas une « réelle identité », mais une similarité. Les objets qui appartiennent à une même classe sont plus semblables entre eux, au vu du critère du classement, qu'ils ne le sont des objets qui appartiennent à une autre classe. Giovanni Sartori par de cette définition de la classification pour définir ce que c'est que comparer. A cet effet, il dira : « comparer, c'est à la fois assimiler et différencier par rapport à un critère. C'est bien cette logique classificatoire dont la comparaison permet de clarifier les règles et de les appliquer à la diversité des objets à comparer. Pour ce faire, le comparatiste dispose de deux modes opératoires : soit il construit des idéaltypes, soit il recourt à des modèles. Dans le premier cas, on parlera de typologie, dans le second de taxinomie. Ensuite, nous reviendrons plus particulièrement sur l'idéaltype wébérien qui est un exemple concret de création de typologie.

Section I : La création d'une typologie

Pour faire un raisonnement scientifique, un certain nombre d'auteurs se sont aventurés sur le terrain de la comparaison en essayant de construire notamment des typologies, élément essentiel de cette matière. La typologie peut être définie comme un ensemble de catégories mutuellement exclusives permettant de ramener un grand nombre de cas à un petit nombre de types ou de clusters et ce afin de les rendre comparables. Parce que les éléments et les phénomènes ne sont jamais exactement les mêmes, la construction de ce genre de catégorie relève d'un travail de conceptualisation. Si l'objectif poursuivi est de comparer, il est nécessaire qu'il y ait au moins deux catégories. Toutes sortes de phénomènes peuvent ainsi être classées dans une typologie : les formes d'Etats, les régimes politiques, les types de révolutions, les modes de production, les formes d'autorités, etc. Selon Claude-Lévy Strauss, dans son livre La pensée sauvage, la recherche de cette structure universelle qu'on appelle l'esprit humain est rendue nécessaire par l'extrême hétérogénéité des objets, des phénomènes et des espèces qui se trouvent dans l'environnement humain et, de ce fait, par la nécessité d'y introduire de l'ordre, d'organiser et de simplifier une réalité cacophonique. La démarche typologie telle que nous la pratiquons en politique comparée est influencée notamment par la biologie du XIXe siècle qui, à l'image de Charles Darwin, essayait de rassembler les différentes espèces vivantes dans un nombre limité de catégories. Toutefois, il est important de mentionner que cette démarche est si profondément ancrée dans toute l'histoire humaine que Patrick Tort n'hésite pas à parler de « raison classificatoire » en montrant que cette raison classificatoire ou en d'autres mots la construction des typologies a toujours suivi invariablement au cours de l'histoire la combinaison de deux schèmes. Il y a d'abord le schème métaphorique, en fonction duquel les espèces sont nommées et comparées selon les critères de ressemblance. Dans certaines sociétés africaines, en application de ce schème de classification, le mot utilisé, par exemple, pour désigner l'avion est celui de la « pirogue du ciel». Il y a ensuite le schème métonymique, selon lequel le critère de distribution est la filiation ou la parenté. C'est ce dernier qui est prédominant lorsqu'on construit la catégorie des reptiles ou des mammifères par exemples. Ces deux schèmes sont nécessairement présents dans toute classification, notamment, selon Patrick Tort, dans celles portant sur des objets appartenant à la nature ou à l'histoire. Les deux schèmes sont présents sans qu'il y ait antériorité ou hiérarchie entre eux. *Patrick Tort, La raison classificatoire, Paris, Editions Aubier, 1989*. Dans la politique comparée en particulier et dans les sciences sociales en général, on retrouve la même démarche. Construire des catégories implique une activité de réduction sur la base de critères précis. Ceux-ci vont au-delà aussi bien de la simple métaphore que de la simple association génétique, qui est probablement plus adaptée pour les sciences biologiques.

La démarche typologique consiste à distribuer un ensemble de phénomènes dans des types ou des classes. C'est donc une activité de réduction et de systématisation à la fois dans la mesure où elle consiste à construire quelques types (réduction) dans lesquels toute la multitude des phénomènes pourra être répartie (systématisation). Les typologies peuvent être simples ou complexes, selon le nombre critères (appelés encore variables ou dimensions) de comparaison. Les typologies les plus simples sont les typologies unidimensionnelles. Ici, l'opération se fait à partir d'un seul critère, on peut le voir dans la typologie des modes de production de Karl Marx : le critère retenu est les rapports sociaux. Selon Marx, la lutte des

classes est inhérente à chaque mode de production, car la structure économique que celle-ci traduit engendre des rapports sociaux particuliers.

Les modes de production chez Marx

Mode de production antique	Caractérisé par un rapport social de production opposant maîtres exploiteurs et esclaves exploités
Mode de production féodal	Caractérisé par un rapport social de production opposant seigneurs exploiteurs et serfs exploités
Mode de production capitaliste	Caractérisé par un rapport social de production opposant bourgeois exploiteurs et ouvriers exploités

D'autres typologies sont bi ou pluridimensionnelles selon que l'on croise deux ou plusieurs variables. Dans le cas de la typologie d'Aristote qui aboutit à six catégories, deux critères sont utilisés : celui du nombre de gouvernants et celui des objectifs des gouvernants. Ces typologies deviennent de plus en plus complexes, comme dans le croisement que Durkheim opère entre types de suicides et milieux sociaux, pour créer une typologie à deux dimensions. Durkheim démontre comment un acte en apparence personnel est enraciné en réalité dans la société et dépend plus précisément des milieux sociaux des individus. Il démontre la primauté du social sur l'individuel.

Types de suicides selon quelques types de milieux sociaux chez Durkheim

	Société religieuse	Société traditionnelle	Société moderne
Suicide égoïste	X		
Suicide altruiste		X	
Suicide anomique			X

La démarche typologique est beaucoup plus compliquée que l'on pourrait penser de prime abord. Le premier danger qui attend l'apprenti classificateur est ce que Daniel-Louis Seiler appelle à la suite de Pierre Bourdieu, « l'illusion du savoir immédiat ». Ce dernier prévient contre les classifications du « sens commun » qui consiste par exemple lorsqu'on vous demande de ranger les partis politiques, de le faire suivant les noms, étiquettes et allégeances par lesquels ils se désignent eux-mêmes. Ceci a pour résultat des classifications vagues. Il est nécessaire de se référer à chaque groupe pour pouvoir vraiment apprécier les principes et les idées qui lient les membres. Sur la base du « sens commun », on pourrait classer tous les pays occidentaux dans une des catégories courantes suivantes : les communistes, les socialistes, les écologistes, les démocrates-chrétiens, les libéraux, les agrairiens, les conservateurs, et l'extrême droite. Si tout n'est pas forcément erroné dans ce genre de typologique, il est important de montrer qu'elle ne résiste pourtant pas à l'analyse car nombre de partis ne sont communistes, agrairiens ou démocrates-chrétiens que de nom. La conclusion est qu'il faut

aller au-delà des étiquettes et de l'illusion du sens commun pour bien définir le critère principal de classification.

Cela nous amène à un autre défi que pose l'élaboration des typologies. L'élaboration des types est rendue difficile par le fait que les phénomènes à classer ne sont pas séparés par des frontières claires et étanches. La qualité d'une typologie est, de ce fait, inversement proportionnelle à la porosité des types. Si chaque phénomène peut facilement se retrouver dans plusieurs catégories (types), alors, la typologie est peu réussie. Les classes doivent être mutuellement exclusives.

Une typologie mal construite est celle qui ne présente pas de ligne de démarcation suffisamment claire entre les différentes catégories pour permettre de placer chaque cas dans une catégorie bien précise. Un exemple de ce genre de mauvaise construction typologique est fourni par une typologie de la démocratie et de l'autoritarisme non fonctionnelle.

I. Démocratie : fondée sur des élections (ex : Canada, Chine, Cuba, France, Guatemala, Zimbabwe, Angola)
II. Semi-democratie : fondée sur les élections, mais qui ne sont pas transparentes (ex :Chine, Zimbabwe, Angola, Guatemala)
III. Autoritarisme : non fondé sur l'élection (Lesotho)

On constate que même si les catégories de cette typologie semblent correspondre à la définition que le sens commun donne de la démocratie, elles ne satisfont pas aux règles de l'analyse comparée. Les critères de classification ne sont pas suffisamment clairs. Plusieurs pays, comme l'Angola, la Chine, le Zimbabwe, peuvent être classés aussi bien dans la catégorie I que dans la catégorie II. Une bonne typologie doit donc être basée sur des critères clairs permettant de faire la part entre les pays (non démocratiques) où les élections sont purement formelles, mais non transparentes et non compétitives, et ceux (démocratiques) où les élections sont libres et concurrentielles. La distinction entre régimes démocratiques et autoritaires n'est cependant pas suffisante. Comme le montre le PNUD, 140 pays sur les près de 200 « organisent des élections pluralistes. En pratique, toutefois, seuls 82 d'entre eux, représentant 57 % de la population mondiale, sont pleinement démocratiques, au sens où ils garantissent le respect des droits de l'homme et disposent d'institutions telles qu'une presse libre et une justice indépendante. En revanche, […] d'autres continuent de restreindre d'importantes libertés civiles et politiques ». Le PNUD a donc introduit une troisième catégorie afin de rendre compte des régimes mixtes, c'est-à-dire les semi-démocraties, dans lesquels se tiennent des élections pluralistes sans que les libertés civiles soient pleinement respectées. Une autre bonne typologie fréquemment utilisée en politique comparée est celle qui classe les régimes politiques démocratiques selon leurs règles constitutionnelles de désignation du détenteur du pouvoir exécutif.

I. Régime présidentiel : Président élu au suffrage universel (ex : Etats-Unis, Brésil)
II. Régime parlementaire : Premier ministre désigné par la majorité parlementaire (ex : Grande Bretagne, Canada, Nouvelle-Zélande)
III. Régime mixte : Président élu au suffrage universel partageant le pouvoir avec un premier ministre désigné par la majorité parlementaire (ex : France, Niger)

L'autre manière de maintenir une grande richesse d'information est de recourir à des modèles multidimensionnelles.

Section II : La création des taxinomies

Les taxinomies ne se distinguent pas des typologies par leur statut, car toutes deux sont des « tableaux homogènes de pensée », mais par leur procédé de fabrication. Les taxinomies sont des modèles. Les modèles servent selon les objectifs affichés par le chercheur à expliquer, à comprendre ou simplement à décrire cette réalité observée. Leur usage est essentiel à la bonne marche de la politique comparée. D'origine mathématique, repris par les économistes et popularisé par Claude Lévi-Strauss, le concept de modèle fut maintes fois défini. Retenons une définition modeste, donnée par Fernand Braudel, pour qui les « modèles ne sont que des hypothèses, des systèmes d'explication solidement liés selon la forme de l'équation ou de la fonction : ceci égale cela, on détermine cela […]. Le modèle établi avec soin permettra donc de mettre en cause, hors du milieu social observé, à partir duquel il a été, en somme, créé, d'autres milieux sociaux de même nature, à travers temps et espace ». Les modèles en politiques comparée se doivent de satisfaire à certaines exigences : ils doivent être heuristiques, c'est-à-dire ouvrir des horizons qui, sans eux resteraient bouchés : permettre la découverte de données et de sources nouvelles. Il leur faut tendre vers l'exhaustivité, c'est-à-dire que le scénario des évènements qu'ils présentent ne tolère aucune zone d'ombre. Enfin, l'interprétation doit résister à l'épreuve de l'histoire.

Si le terme modèle a été utilisé de plusieurs façons dans les sciences sociales, on peut lui attribuer la signification d'idéaltype, au sens défini par Weber : « on obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes, donnés isolément, diffus et discrets […], qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un tableau homogène ». On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle. Dans cette perspective, la notion d'idéaltype correspond, en effet, tant à la formation d'un concept empirique, il n'est guère nécessaire de rappeler que l'idéaltype wébérien est une autre méthode de construction des concepts qui se distingue des caractéristiques d'un « modèle », c'est-à-dire une notion plus spécifique dans laquelle des dimensions ou aspects différents sont reliés de manière unitaire au sein d'un phénomène donné, sans qu'il y ait une classification ou une typologie véritable avec l'indication explicite de critères discriminants. Ainsi, alors que les typologies permettent, grâce à leur construction idéaltypique, une liberté considérable dans l'usage que le comparatiste peut faire du langage, les modèles classificatoires lui imposent de traiter celui-ci dans le respect d'une grammaire plus stricte. Une grammaire où se retrouvent les aspects de similitudes et de dissemblances qui reflètent des dispositions sémantiques profondément enfouis au tréfonds de l'esprit humain.

Il existe ainsi des idéaltypes ou des modèles de démocratie, comme la démocratie majoritaire ou la démocratie consensuelle, proposés par Lijphart, qui examinent et composent de manière unitaire une dizaine de dimensions : il existe des modèles de régimes autoritaires résultant de l'inclusion, là aussi, de différentes dimensions ; il existe également des modèles de parti. Bref l'avantage certain de l'utilisation de modèles est d'éviter les rigidités imposées par une bonne utilisation de la logique classificatoire avec ses règles indiquées ci-dessus.

Dans cette perspective, la stratégie de recherche la plus correcte est celle qui étaye l'élaboration de modèles avec l'utilisation de classifications ou de typologies, le tout en relation avec les différents objectifs de recherche, pour obtenir les meilleurs résultats possibles. A cette fin, on peut suivre deux directions différentes et complémentaires : la

première, qui représente une stratégie par polarité ou, plus simplement, polaire. Elaborée par Arend Lijphart, elle isole deux modèles avec des caractéristiques opposées ; la seconde que l'on peut qualifier de typologies multiples. Elle est élaboré par Leonardo Morlino et reprend le mécanisme de la typologie classique mais l'enrichit d'une multiplicité de critères importants par rapport aux typologies plus traditionnelles qui ne renvoient pas à plus de deux dimensions.

La stratégie polaire d'Arend Lijphart

La stratégie polaire consiste à identifier un certain nombre de dimensions que l'on considère comme importantes (de quatre à six), fixer pour chacune d'entre elles les pôles extrêmes, puis analyser le cas complexe en allant voir où il se positionne.
De manière plus concrète, dans sa stratégie polaire, Lijphart part du présupposé selon lequel les « formes institutionnelles des démocraties émanent de deux principes qui peuvent être purs ou mixtes : le principe majoritaire et le principe consensuel. Chacun de ces deux principes de base influence toutes les dimensions d'un régime démocratique que l'on peut regrouper en deux ensembles : l'un relatif à l'exécutif et aux partis et l'autre concernant la structure unitaire ou fédérale du régime.
Le premier ensemble comprend les éléments suivants : 1) gouvernement à parti unique ou de coalition ; 2) domination de l'exécutif sur le législatif ou équilibre entre les deux pouvoirs ; 3) nombre de partis ou issues importantes du système de parti ; 4) système électoral majoritaire ou proportionnel ; 5) structure pluraliste ou néo-corporatiste des groupes d'intérêt.
Le deuxième ensemble comprend en revanche : 6) degré d'unité ou de décentralisation fédérale du pays ; 7) monocaméralisme ou bicaméralisme faible ou fort ; 8) constitution rigide ou flexible dans laquelle Lijphart ajoute d'autres aspects concernant le rôle des banques centrales et des courts constitutionnelles. Une autre dimension peut être la mesure avec laquelle un régime utilise des instruments de démocratie directe, tels que les différents types de référendums.

- **Le modèle majoritaire**

Le premier modèle polaire de démocratie (*modèle majoritaire*) qui résulte de la combinaison des différentes dimensions est ce que l'on appelle le **modèle de Westminster** et est caractérisé par : la concentration du pouvoir exécutif dans des gouvernements formés par un seul parti et soutenus par des majorités faibles ; la fusion des pouvoirs (législatif et exécutif) et la prédominance du gouvernement ; un monocaméralisme et un bicaméralisme asymétriques (une chambre a plus de pouvoir que l'autre et une base de représentation différente) ; un système à deux partis avec une seule importante dimension de conflit, celle de classe qui divise la droite de la gauche ; un système électoral majoritaire (*plurality*) ; un pluralisme des groupes d'intérêt ; un gouvernement centralisé et unitaire ; une constitution flexible et une souveraineté parlementaire ; l'existence exclusive de formes de démocratie représentative (absence de recours à des consultations directes).

- **Le modèle consensuel**

Le second modèle, (*modèle consensuel*) soulève les aspects les plus importants suivants : des gouvernements constitués de plusieurs grands partis et de larges coalitions ; la séparation formelle ou informelle de l'exécutif du législatif, au point d'obtenir une situation d'équilibre

entre les deux pouvoirs ; un bicaméralisme symétrique et une surreprésentation possible des minorités ; un système multipartisan avec plusieurs dimensions importantes de conflit, en plus de la division entre gauche et droite (par exemple, la religion, la différence entre le centre et la périphérie du pays, les questions environnementales, de profondes divergences en politique étrangère) ; un système électoral proportionnel ; une structure néo-corporatiste ; c'est-à-dire des accords plus ou moins formalisés et stables sur différents thèmes de politique économique entre gouvernement et intérêts organisés, en particulier les syndicats et associations professionnelles ;une décentralisation des pouvoirs et une structure fédérale ; une constitution écrite et un droit de veto des minorités.

Tableau : La typologie des modèles polaires de démocratie
(Lijphart)

Caractéristiques structurelles	Modèle majoritaire	Modèle consensuel
Première dimension : Pouvoir exécutif et système de parti		
1. Caractéristiques du gouvernement	Gouvernements à parti unique ; majorité étroite	Gouvernements de coalition ; en général surabondants
2. Rapports exécutif-parlement	Fusion des pouvoirs et prépondérance du gouvernement	Séparation formelle et informelle entre les deux pouvoirs
3. Système de parti et divisions politiques	Bipartisme, espace politique unidimensionnel	Pluripartisme et espace politique multidimensionnel
4. Système électoral	Majoritaire	Proportionnel
5. Représentation des intérêts	Représentation pluraliste	Néo-corporatisme, concertation
Deuxième dimension : Organisation unitaire ou fédérale du régime politique		
6. Organisation de l'État	Gouvernement centralisé et unitaire	Gouvernement décentré et fédéral
7. Caractéristiques du législatif	Bicaméralisme asymétrique ou monocaméralisme	Bicaméralisme symétrique
8. Constitution	Flexible et non écrite ; souveraineté de la majorité ; absence de contrôle de constitutionnalité	Constitution rigide et écrite ; pouvoirs de veto des minorités ; présence du contrôle de constitutionnalité
9. Rôle de la banque centrale	Dépendant de l'exécutif	Indépendant de l'exécutif
Troisième dimension (non discriminante) : Instruments de démocratie directe		
10. Référendum	Absent ou peu important	Présent

Les avantages de la distinction entre deux modèles polaires sont évidents. Par rapport aux typologies traditionnelles, le nombre d'informations perdues est beaucoup plus faible dans la mesure où l'on considère plusieurs dimensions ; on peut combiner des données quantitatives avec des données qualitatives, gagnant en rigueur et en précision ; enfin, au sein de chaque

dimension, on peut mieux voir comment chaque pays se caractérise. Mais surtout, le changement substantiel d'un ou plusieurs de ces aspects nous fait voir comment la démocratie examinée est passée, en un certain laps de temps, de solutions majoritaires à des solutions consensuelles, ou vice versa, selon un degré plus ou moins important en fonction du nombre et des caractéristiques des dimensions impliquées. En ce sens, c'est un outil utile pour détecter et analyser le changement démocratique, même limité et partiel, mais néanmoins significatif.

Un inconvénient de la stratégie polaire par rapport aux « typologies multiples » réside dans le fait que l'on se limite à ne considérer que deux modèles de démocratie (majoritaire et consensuelle), en laissant non identifiées toutes les solutions intermédiaires qui représentent dans les faits la majorité des cas concrets. II s'agit donc d'une stratégie qui sert plutôt à dire combien un cas est plus ou moins proche ou éloigné du modèle majoritaire ou du modèle consensuel, ou si le changement au sein d'une des deux dimensions va dans un sens ou dans l'autre. Au contraire, comme on le verra, les typologies multiples permettent de recomposer des modèles plus spécifiques, qu'ils soient majoritaires ou consensuels Elles sont ainsi plus précises dans l'identification d'une démocratie par rapport aux dimensions considérées comme les plus importantes. Les deux stratégies cognitives sont utiles. Aucune ne devrait prévaloir sur l'autre. Elles devraient tout au plus être améliorées, comme l'a fait en réalité Lijphart lui-même.

La stratégie des typologies multiples de Leonardo Morlino

La deuxième stratégie qui utilise des typologies multiples suit le parcours traditionnel dans la formulation d'une typologie, mais avec plus de dimensions et, au bout du compte, plus de types. A cette fin, il est essentiel de tenir compte des considérations sur les aspects institutionnels sur lesquels de nombreux auteurs ont donné d'importantes contributions durant la dernière décennie. Une des leçons que l'on peut retenir de ces travaux est que le système électoral - pour lequel on retiendra les alternatives essentielles du système proportionnel et du système majoritaire, auquel on peut ajouter pour ses effets un système à proportionnalité réduite et les règles de base du gouvernement forment à leur tour un « système » avec différentes dimensions qui coexistent et interagissent avec les institutions concernant le *pouvoir exécutif* ou le *pouvoir législatif:* on fait référence aux quatre types institutionnels du **présidentialisme, semi-présidentialisme, semi-parlementarisme, parlementarisme.** Avec donc une certaine simplification et sélection qui exaltent les seules combinaisons importantes d'un point de vue empirique, les deux macro-variables qui émergent de cette littérature peuvent être classifiées et combinées comme suit :

Al. Présidentialisme et système électoral majoritaire ;
A2. Semi-présidentialisme et système électoral majoritaire ;
A3. Semi-présidentialisme et système électoral proportionnel ;
A4. Semi-parlementarisme et système électoral majoritaire ou proportionnel renforcé
A5. Parlementarisme et système électoral proportionnel ;
A6. Présidentialisme et système électoral proportionnel.

En **régime semi-présidentiel,** un concept développé par Duverger, le chef de l'État est élu au suffrage universel direct et le premier ministre doit conserver la confiance du parlement. Cette structure dyarchique a pour conséquence que le pouvoir du président est affaibli ou annulé par une majorité parlementaire différente, si elle est forte et cohérente. Le **semi-parlementarisme** est aussi ce que l'on appelle la *Chancellor democracy* qui configure un cadre institutionnel dans lequel le premier ministre et son gouvernement jouent un rôle d'initiative législative

beaucoup plus important que le parlement. Le meilleur exemple connu du premier type est la Cinquième République française, tandis que la Grande-Bretagne est généralement citée comme un exemple de chancellor democracy. II est également utile de mettre en évidence le cadre institutionnel particulier dans lequel il y a à la fois **présidentialisme et représentation proportionnelle** pour l'élection du parlement, et qui est la solution institutionnelle la plus recurrente en Amérique latine.

Une troisième dimension peut contribuer à fournir une meilleure définition du modèle institutionnel *stricto sensu.* Il s'agit du degré de **décentralisation** dans la répartition du pouvoir entre les autorités centrales et périphériques. Les principales variables à prendre en considération sont : la représentation paritaire au niveau central des unités locales, quelle que soit leur taille, au sein d'une branche spécifique du parlement; l'autonomie des unités locales dans de nombreux domaines de *policy* ; l'autonomie fiscale des gouvernements locaux. Des formes et des modalités de décentralisation peuvent être trouvées dans chacun des quatre types décrits ci-dessus : présidentialisme, semi-présidentialisme, semi-parlementarisme, parlementarisme.

Si le premier ensemble de dimensions concerne les institutions, le deuxième ensemble permettant de définir une démocratie est représenté par le **système des partis**. Certains auteurs affirment clairement le lien historique et logique entre les partis politiques et la démocratie, voire définissent la démocratie en fonction des partis (voir les travaux de Giovanni Sartori). Tout comme les institutions intermédiaires - qui sont en même temps *vote-seeking, office-seeking et policy-seeking,* selon la classification proposée par Strom - les partis - et le système des partis - peuvent être observés dans l'exercice de différentes fonctions : dans leur recherche du consensus (électoral), et du soutien des masses ; quand ils recouvrent des charges gouvernementales ou parlementaires au niveau central ou local ; dans la formulation de politiques qu'ils approuvent en tant que partis de gouvernement et qui sont en revanche critiquées par les partis d'opposition ; dans leurs relations avec la bureaucratie, l'armée, la magistrature (au niveau de l'élite).

Le nombre et la taille relative des partis, certains aspects spécifiques de leur organisation, la composition, l'homogénéité ou l'hétérogénéité de la coalition qui soutient le gouvernement sont les principales caractéristiques qui définissent le système des partis dans une démocratie.

Par rapport à ces éléments, on peut suggérer une typologie simplifiée inspirée des travaux de Sartori:

Bl. Système de parti prédominant cohérent, avec un leader fort et des gouvernements à parti unique ;
B2. Système à deux partis et gouvernements à parti unique ;
B3. Système multiparti homogène et gouvernements de coalition ;
B4. Système multiparti hétérogène et gouvernements de coalition.

Il est évident que, dans chaque cas, il peut y avoir une compétition qui assume des formes et des degrés différents. Certains éléments peuvent en effet varier en fonction de l'impact de différentes règles institutionnelles : le seuil d'accès à l'arène politique, en particulier électorale; la différence entre les principaux partis en termes de voix et de sièges ; la dimension, pour différentes raisons, de la volatilité électorale dans le système de parti ; certaines caractéristiques de la loi électorale ou de la prise de décision au parlement.

Il y a encore un autre ensemble de facteurs essentiels pour comprendre un régime démocratique. Bien que ces facteurs ne soient généralement pas considérés dans les analyses

typologiques de la démocratie, il est important de garder à l'esprit leur importance. D'une part, en effet, ils expriment les éléments les plus substantiels des régimes démocratiques, avec des implications sociales et économiques ; d'autre part, si l'on relie l'analyse de la démocratie aux processus de changement que l'on analyse, ces facteurs sont utiles dans l'analyse de la phase de consolidation et de crise, mais aussi de mise en place de la démocratie. Ils concernent les rapports entre les institutions politiques et la société civile et l'on peut les situer synthétiquement le long du *continuum* autonomie/contrôle. En précisant qu'un tel *continuum* a des dimensions différentes, entrelacées entre elles, on peut trouver quatre possibilités ou types :
Cl. Autonomie
C2. Semi-autonomie
C3. Semi-contrôle
C4. Contrôle

Simplifiant la présentation, on peut dire qu'il y autonomie *de la* société à l'égard des institutions publiques, partis politiques inclus lorsque l'on a à la fois une société articulée sur le plan associatif avec des élites industrielles nombreuses, des groupes intellectuels, médias, associations de toutes sortes, dont des syndicats forts, un secteur public de l'économie relativement limité, et des partis qui ne conditionnent, ni n'exercent une hégémonie sur les associations et secteurs de la société. Il y a en revanche *contrôle* quand un vaste secteur public de l'économie, c'est-à-dire une intervention importante et récurrente du gouvernement dans l'économie et une société pauvre au niveau associatif - conséquence éventuelle d'une longue période autoritaire - les partis jouent un rôle dominant par rapport aux rares associations d'intérêt existantes, y compris par rapport au patronat organisé, s'il existe ; ils sont en mesure de les conditionner de différentes manière, y compris dans la nomination des différents postes politiques dans les secteurs économiques publics.

Semi-autonomie et *semi-contrôle* représentent des types intermédiaires. Le premier est caractérisé par une société civile et des élites qui ont une certaine autonomie par rapport à des partis politiques présents dans la société et puissants, et par un vaste secteur économique public. Le deuxième présente un vaste secteur public, des partis politiques capables d'influencer la prise de décision face à une société civile plutôt faible, même lorsqu'elle n'est pas suffoquée par les partis eux-mêmes et leurs élites politiques. C'est précisément ces types intermédiaires qui sont les plus intéressants et qui renvoient à un plus grand nombre de cas empiriques. Leur ambiguïté constitutive, due à leur caractère intermédiaire, peut être surmontée en distinguant empiriquement entre une société qui exprime son propre degré d'autonomie, au moins par le biais d'associations professionnelles et de syndicats avec des politiques propres, distinctes de celles menées par le gouvernement et les partis, y compris ceux de l'opposition, et une société qui subit le conditionnement du gouvernement, de l'administration et pas seulement des élites des partis.

Tableau : Typologie multiple de démocratie

A. Institutions de gouvernement	B. Système de partis	C. Société civile/politique
A1. Présidentialisme et système électoral majoritaire A2. Semi-présidentialisme et système électoral majoritaire A3. Semi-présidentialisme	B1. Parti dominant cohérent avec un leader fort et gouvernements à parti unique B2. Système à deux partis et gouvernements à parti unique	C1. Autonomie C2. Semi-autonomie C3. Semi-contrôle C4. Contrôle

et système électoral proportionnel A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire A5. Parlementarisme et système électoral proportionnel A6. Présidentialisme et système électoral proportionnel	B3. Système multiparti homogène et gouvernements de coalition B4. Système multiparti hétérogène et gouvernements de coalition	

Le cadre complet est présenté dans le tableau ci-dessus, qui énumère toutes les principales variables. Dans le cadre de la formulation en d'une typologie de la démocratie, la combinaison des variations des trois macro-facteurs conduit à différents types ou modèles de démocratie. Il est donc nécessaire d'effectuer une sélection qui simplifie le cadre d'ensemble et identifie les types empiriquement plus importants de démocratie.
Le premier est la **démocratie majoritaire**, qui est le fruit d'une combinaison de semi-parlementarisme avec un système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire, un système à deux partis, un gouvernement à parti unique et autonome par rapport au législatif. La combinaison d'institutions présidentielles avec un système électoral majoritaire, un système à deux partis et un gouvernement à parti unique, et l'autonomie de l'exécutif par rapport au législatif, peut donner lieu à un modèle majoritaire différent. Cela signifie qu'une société civile forte et indépendante fixe les limites d'un cadre institutionnel majoritaire, visant à assurer une prise de décision plus efficace.

Il existe deux autres grands modèles : la démocratie plébiscitaire et la démocratie fortement majoritaire. Le premier est le résultat de la combinaison d'institutions présidentielles et d'un système électoral majoritaire ou proportionnel pour élire le parlement qui est une solution très répandue en Amérique latine; d'un système multiparti ou d'un parti dominant mais faiblement structuré, avec un leader fort ; d'une société qui peut être contrôlée ou quasiment contrôlée dans ses principaux aspects. Le second modèle résulte de la combinaison d'institutions présidentielles avec un système électoral majoritaire, ou d'institutions semi-présidentielles ou semi-parlementaires avec un système électoral majoritaire, un parti cohérent dominant, un gouvernement à parti unique, ou avec un système multiparti homogène et un gouvernement de coalition, et le contrôle de la part de la société mais qui ne parvient pas à faire contrepoids et imposer des limites aux institutions politiques.

Le quatrième modèle empirique d'un régime démocratique majoritaire est la démocratie faiblement majoritaire. Les principales caractéristiques du modèle sont les suivantes : parlementarisme et système électoral proportionnel, ou présidentialisme et système électoral proportionnel ; un parti au pouvoir cohérent et dominant et un gouvernement à parti unique ou un parti dominant, un leader fort et un gouvernement à parti unique ; on peut enfin observer une relative autonomie de la société civile, qui peut être plus ou moins accentuée, et qui fixe des limites aux institutions.
Parmi les modèles non-majoritaires, on peut établir un *continuum* entre la démocratie proportionnelle et la démocratie conflictuelle. La première est caractérisée par une cohérence fondamentale entre les trois niveaux. Dans un régime parlementaire doté d'un système électoral proportionnel, un système multiparti assez homogène voit le jour ayant pour résultat

le plus évident la formation d'un gouvernement de coalition, avec des groupes indépendants bien présents dans la société par le biais des syndicats et autres associations.

Tableau : Modèles empiriques de démocratie

Démocratie majoritaire
A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire ; ou A1. Présidentialisme et système électoral majoritaire ; B2. Système à deux partis et gouvernements à parti unique ; C1. Autonomie.
Démocratie plébiscitaire
A1. Présidentialisme et système électoral majoritaire ; ou A2. Semi-présidentialisme et système électoral majoritaire ; ou A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire ; ou A6. Présidentialisme et système électoral proportionnel ; B1. Parti dominant cohérent avec un leader fort et gouvernements à parti unique ; C4. Contrôle ; ou C.3. Semi-contrôle.
Démocratie fortement majoritaire
A1. Présidentialisme et système électoral majoritaire ; ou A2. Semi-présidentialisme et système électoral majoritaire ; ou A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire ; B1. Parti dominant cohérent avec un leader fort et gouvernements à parti unique ; ou B3. Système multiparti homogène et gouvernements de coalition ; C4. Contrôle.
Démocratie faiblement majoritaire
A3. Semi-présidentialisme et système électoral proportionnel ; ou A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou -majoritaire ; ou A6. Présidentialisme et système électoral proportionnel ; B1. Parti dominant cohérent avec un leader fort et-gouvernements à parti unique ; C2. Semi-autonomie ; ou C3. Semi-contrôle.
Démocratie proportionnelle
A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire ; ou A5. Parlementarisme et système électoral proportionnel ; B3. Système multiparti homogène et gouvernements de coalition ; C1. Autonomie ; ou C2. Semi-autonomie.
Démocratie conflictuelle
A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire ; ou A6. Présidentialisme et système électoral proportionnel ; B4. Système multiparti hétérogène et gouvernements de coalition C4. Contrôle ; ou C3. Semi-contrôle.

Dans la démocratie conflictuelle, on ne trouve pas la même cohérence : le parlementarisme ou le présidentialisme et le système électoral proportionnel sont accompagnés par un système multiparti hétérogène. Dans ce cas, un contrôle empirique sur les partis peut avoir lieu de la part de la société civile ; un contrôle qui permette à une telle démocratie de fonctionner. Au sein de ce modèle, une croissance de l'autonomie de la société

pourrait causer des problèmes, de même qu'une crise probable. Le tableau ci dessus présente synthétiquement les six modèles que l'on vient de décrire et qui conjuguent les éléments essentiels de la structure institutionnelle avec ceux concernant les partis et les rapports entre institutions politiques et société civile, en tenant compte du fait que le fonctionnement concret des premiers est largement conditionné par les deux autres groupes d'éléments.

Section III : La classification idéal-typique

L'idéal-type est défini par Max Weber dans, Essais sur la théorie de la science, Paris, Plon, 1965, p. 81, comme un « cosmos non contradictoire de relations de pensées ». C'est une construction abstraite et stylisée de la réalité. Ce concept offre un résumé synthétique, sans prétendre englober ni rendre compte de la réalité dans son ensemble. Ici, on procède par réduction, c'est-à-dire par simplification des traits d'un phénomène étudié pour le rendre plus pur. Il ne s'agit en effet pour Weber ni d'une description de la réalité, ni d'une hypothèse, mais d'une sélection de traits particulièrement caractéristiques du fait étudié. Il est une utopie, car pour Weber, « on peut dessiner sous forme d'utopie l'idée de l'artisanat en assemblant certains traits qui existent de manière diffuse dans certains corps de métier, d'époque et de pays les plus divers, en accentuant unilatéralement leur conséquence ». C'est un travail de conceptualisation et d'abstraction dans un but analytique. Il y a conceptualisation puisqu'on subsume une réalité disparate sous des vocables scientifique que l'on construit. Il y a aussi abstraction puisque ces concepts sont idéaux et non réels. Le phénomène idéal a une cohérence et une pureté supérieures à celles du phénomène réel. L'idéal-type est utilisé au même titre qu'un étalon de mesure pour étudier une réalité à laquelle elle est supérieure en perfection. C'est ce qui explique pourquoi on pourra alors se rendre compte à quel point les phénomènes réels sont plus ou moins proches, ou plus ou moins éloignés du type idéal. Cette démarche peut être appliquée à une multitude de phénomènes. Max Weber l'a utilisée pour définir trois types idéaux de domination-légitimité.

Pour construire cette typologie, ce dernier fait d'abord la distinction entre la puissance, définie comme : « la chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances », et la domination, c'est-à-dire la « chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre ». La puissance peut reposer sur plusieurs facteurs dont le plus évident est la force, alors que la domination nécessite une forme de consentement, une docilité des dominés. C'est cela qui confère de l'autorité au dominant. Il ressort de sa typologie que les dominés peuvent obéir pour trois types de raisons : par habitude, en se conformant à une coutume ; selon une rationalité en finalité, en fonction de l'intérêt matériel qu'ils retirent ; ou selon une rationalité en valeur, en fonction d'éléments affectifs. Selon Weber, ces trois raisons à elles seules ne suffisent pas pour expliquer la domination. Un facteur décisif plus large doit s'y ajouter, la croyance en la légitimité. Il écrit que « Toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur légitimité ».

Ainsi, selon que la croyance en la légitimité repose sur les règles, la tradition ou les qualités personnelles d'un homme, Weber dresse trois types de domination

Les types de légitimité associés à des types de domination selon Max Weber

Type de domination	Type de légitimité associé à chaque forme de domination
Domination légale-rationnelle	« Repose sur la croyance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens » Légitimité conférée par la loi A titre d'illustration, le président élu dans un pays démocratique
Domination	« Repose sur la croyance quotidienne en la sainteté de traditions

traditionnelle	valables de tout temps et en la légitimité de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens » Légitimité conférée par la tradition A titre d'illustration, le roi ou la reine dans une monarchie
Domination charismatique	« Repose sur la soumission extraordinaire au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne, ou encore [émanant] d'ordres révélés ou émis par celle-ci » Légitimité conférée par les qualités personnelles A titre d'illustration, le chef révolutionnaire

NB. Weber insiste sur le fait que ces types sont à but analytique car, la domination est généralement mixte, en ce sens que tout pouvoir comprend des aspects aussi bien rationnels que traditionnels et charismatiques. (Voir le cas de la Grande Bretagne).
Les catégories élaborées par Weber sont récurrentes dans la science politique et la politique comparée. On peut à ce titre citer, sa conception de l'Etat, ses distinctions entre puissance et domination, sa typologie de l'autorité en fonction du type de légitimité sur laquelle elle est fondée. Ses travaux sur le patrimonialisme (qui désigne un sous-type de domination traditionnelle dans laquelle le roi considère les biens publics comme sa propriété personnelle) ont alimenté et continuent d'alimenter en Europe comme en Amérique, de très nombreux travaux comparatifs sur l'Etat et le pouvoir africain à l'aide de concepts aussi divers que ceux de néopatrimonialisme (qui désigne l'existence de pratiques patrimoniales non pas dans un système traditionnel, mais dans un Etat qui se veut moderne), de politique du ventre ou d'Etat prédateur. Les travaux de Weber attestent d'un usage de la classification comme méthode d'analyse le plus influent, qui continue encore de nos jours à influencer le champ de la politique comparée.